

edmundston

habitation • housing

Réunion publique du Conseil municipal
15 juillet 2025



Révision de la politique administrative 3R

Réparations et installations des services d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des eaux usées

Grandes lignes de la révision

- La dernière révision de la politique 3R remonte à 2006, donc une révision complète est recommandée incluant également les changements suivants :
 - adoption d'un langage inclusif;
 - actualisation de la terminologie en conformité avec la Loi sur la gouvernance locale.
- Ajout d'une section portant sur un nouvel initiative pour appuyer l'accélération de construction de nouveaux logements

**Programme d'aide
financière afin de couvrir
une portion des couts de
raccordement aux
services municipaux
d'approvisionnement en
eau potable et d'égouts
pour les projets de
logements de 4 unités et +**



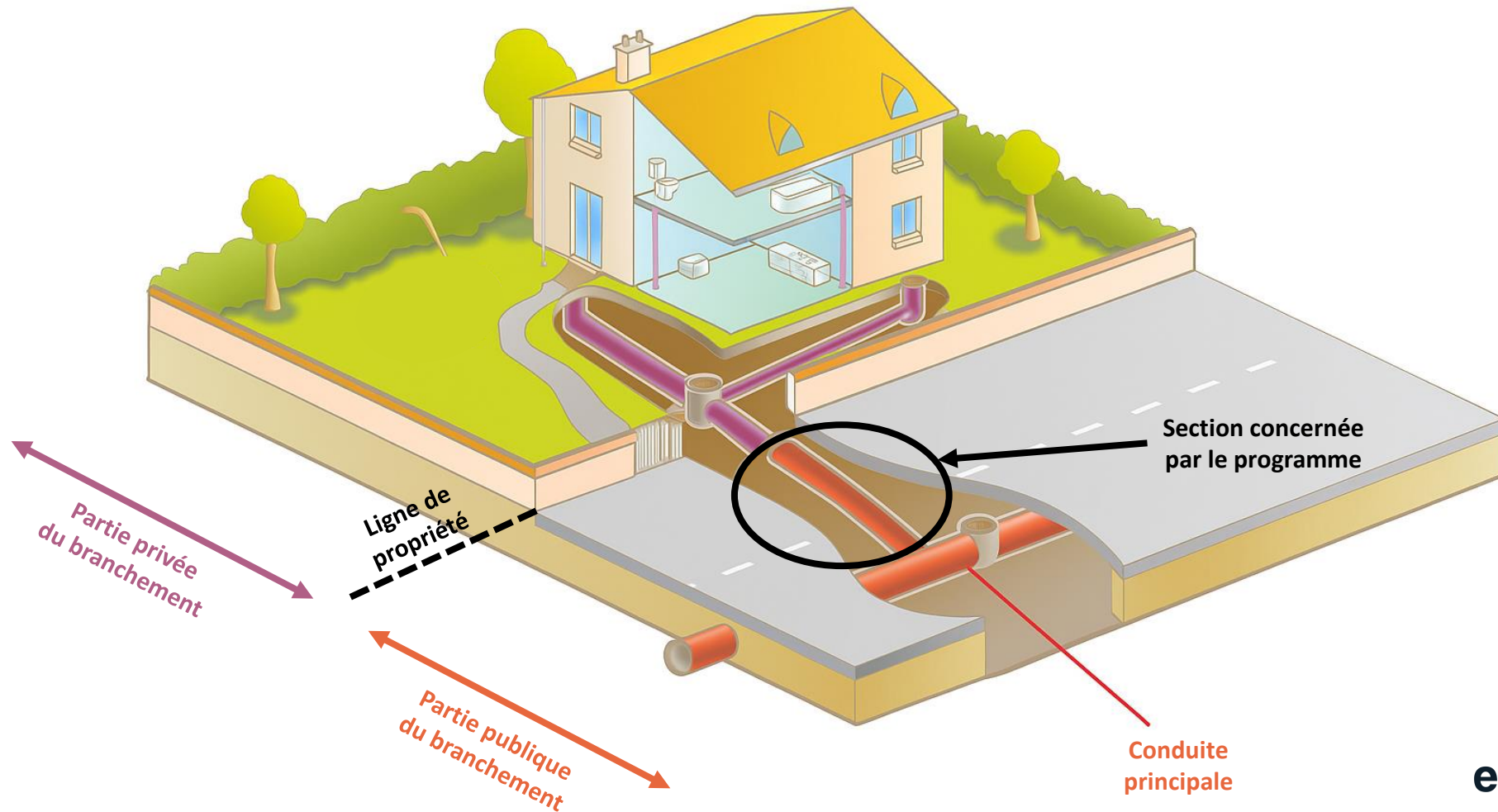
Programme d'aide financière pour le raccordement aux services municipaux d'approvisionnement en eau potable et d'égouts

- Ce programme s'adresse aux promoteurs du secteur privé, aux organismes sans but lucratif (OSBL) ainsi qu'aux coopératives désirant **créer un minimum de quatre nouvelles unités nettes de logement** du chaînon manquant sur un terrain se situant à l'intérieur des limites municipales d'Edmundston.
- Le programme est disponible jusqu'au 31 décembre 2026.
- Les logements doivent être construits sur des terrains desservis se situant à l'intérieur des limites municipales d'Edmundston.

Programme d'aide financière pour le raccordement aux services municipaux d'approvisionnement en eau potable et d'égouts

- Dans le cadre de ce programme, la municipalité s'engage à payer une partie des frais suivants :
 - l'installation des services d'eau potable et d'égouts depuis les conduites principales jusqu'à la ligne de propriété;
 - la restauration de l'emprise municipale, incluant l'asphaltage, les bordures, les trottoirs, etc.

Programme d'aide financière pour le raccordement aux services municipaux d'approvisionnement en eau potable et d'égouts



Programme d'appui à la construction d'unités de logement locatif

Montants offerts et conditions spécifiques

- La contribution de la municipalité est applicable par propriété et selon les conditions suivantes :
 - A) 7 500 \$ pour toute construction de quatre à sept logements ;
 - B) 10 000 \$ pour toute construction de huit à 11 logements ;
 - C) 12 500 \$ pour toute construction de 12 logements et plus.
- Cette contribution, si approuvée, est payable lorsque le bâtiment est habitable.



Pour plus d'information :

https://edmundston.ca/application/files/4717/5277/0307/PolitiquesAdmin_3R2025.pdf

Isabelle Laplante
Coordonnatrice au logement
506.739.2080
isabelle.laplante@edmundston.ca